

Logement social, la fin des passoires thermiques

Coopération. 24 000 logements éneergivores à réhabiliter, 300 millions d'euros d'éco-prêts dans les dix ans à venir. Le logement social régional et ses partenaires s'engagent dans la mise en œuvre du Plan Bâtiment du Grenelle de l'Environnement.



Benoist Apparu : "Le bâtiment est au cœur du Grenelle de l'Environnement".

D'ici à 2050, la France ne comptera plus un seul bâtiment éneergivore. Mais d'ores et déjà le chantier est lancé et Philippe Pelletier, le Président du Comité stratégique du Plan

Bâtiment Grenelle est venu dire, à Epernay, première étape du Tour de France du Plan Bâtiment Grenelle, son enthousiasme aux acteurs régionaux du logement social. Outre, désormais, que construire

autrement que dans la norme Bâtiment à Basse Consommation ne sera plus possible au-delà de 2012, Philippe Pelletier a rappelé l'importance de l'éco-réhabilitation : isoler le bâti existant, produire

économe et ajuster les comportements.

En saluant le rôle pilote du Département des Ardennes et sa valeur d'exemple, Philippe Pelletier a précisé : « Dans ce département, depuis avril dernier, on fait tout un peu mieux qu'ailleurs en matière d'éco-réhabilitation ». Et, pour lui, le Grenelle du Bâtiment concerne tout le bâti (logement social, privé, bâtiment administratif, domaine de l'État...) et tous les acteurs du bâti (maîtres d'œuvre, architectes, formateurs...).

LE BÂTIMENT AU CŒUR DU GRENNELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Très attendu par les responsables des organismes HLM, au lendemain d'un Congrès National des plus hauts lieux, Benoist Apparu, Secrétaire d'État au Logement et à l'Urbanisme, a insisté sur l'enjeu de l'éco-réhabilitation : « Le bâtiment, c'est 42 % de la dépense éneergétique de la France et 24 % des émissions de gaz à effet de serre... Pour chaque famille, nous pouvons rapidement obtenir une économie moyenne de 900 euros par an... Les mesures d'économie que nous encourageons ont un impact certain sur la consommation, sur le pouvoir d'achat, sur l'environnement et sur le développement économique... Dans les trois années à venir, nous allons faire un saut éneergétique supérieur à tout ce qui s'est fait en trente ans ».

En chiffres

Dans les 18 derniers mois, la Caisse des Dépôts a engagé 31 millions d'euros d'éco-prêts qui vont permettre la réhabilitation immédiate des 2 500 premiers logements et des économies de l'ordre de 5 000 tonnes de CO2 par an.

Sur dix ans, on peut estimer à plus de 300 millions d'euros les éco-prêts à souscrire par l'ensemble des organismes logeurs sociaux de la région.

Les acteurs du logement social s'engagent

Les organismes HLM, la Région, l'État et la Caisse des Dépôts vont œuvrer au travers de deux engagements explicites : un accord et une convention. L'instrumentation et le suivi des chantiers de rénovations exemplaires en Champagne-Ardenne font désormais l'objet d'un accord entre l'ARCAD, l'Agence Régionale pour la Construction et l'Aménagement Durable, l'ARCA, l'Union Sociale pour l'Habitat de Champagne-Ardenne et la Caisse des Dépôts.

D'une durée initiale de trois ans, cet accord accompagne l'engagement des organismes HLM de la région dans le

cadre de la rénovation des 24 000 logements les plus éneergivores de leur parc. Cette réhabilitation éneergétique est programmée jusqu'en 2020. Outre les ressources propres des bailleurs sociaux, des moyens financiers sont apportés par la Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire d'éco-prêts, prêts accordés aux HLM sur deux taux de base : 1,9 % sur quinze ans et 2,35 % sur vingt ans.

L'éco-réhabilitation des logements sociaux et la lutte contre la précarité éneergétique sont à présent au cœur d'une convention entre l'État, la Caisse des Dépôts et l'ARCA, convention s'inscrivant dans le plan bâtiment du

Grenelle de l'Environnement, 800 000 logements HLM, sur un total de 4 millions en France, sont concernés par ce plan.

En région, l'engagement de l'ARCA porte sur un plan de dix ans, à raison de 2 400 logements éneergétiquement réhabilités chaque année. Ce sont donc plus de 17 % du parc HLM champardennais qui sont concernés en priorité. Le dispositif d'aide financière de 2 millions d'euros de la Région et 2,5 millions d'euros des fonds européens (FEEDER) épaulent les éco-prêts en les ramenant ainsi à taux zéro.



Jean-Claude Daniel, Président de l'ARCAD, Patrick Baudet, Président de l'ARCA, Gaëlle Velay, Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts, signent l'accord sur les rénovations exemplaires en Champagne-Ardenne.

G.D.